

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 75-2174/SG/CD de la Commission Permanente de la Chambre des Députés envoyant en mission en Métropole le Premier vice-président de la Chambre des Députés (régularisation).

n° 75-2174/SG/CD de la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
6 novembre 1975

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Saad Warsama Dirieh, Premier vice-président de la Chambre des Députés, se rendra en mission à Paris, le 22 septembre 1975 (régularisation).

Art. 2

— Il lui sera délivré une réquisition aller-retour par voie aérienne en classe touriste : Djibouti-Paris-Djibouti.

Art. 3

— M. Saad Warsama Dirieh percevra une indemnité forfaitaire de deux cent mille francs Djibouti (200 000 FD) pour frais de déplacement, exclusive de toute autre indemnité.

Art. 4

— Les frais de voyage et les frais de déplacement prévus aux articles 2 et 3 ci-dessus, seront supportés par le budget local – exercice 1975 –

chapitre 20-10 –

article 20

83.

Le Président de la Commission Permanente: AHMED HASSAN LIBAN. Le Secrétaire de la Commission Permanente : RUSCONI DANIEL.